



LOUDA

CARBURANTS - LUBRIFIANTS
ADBLUE - PELLETS
FOURNITURES INDUS. ET AGRI. - HYGIÈNE
ÉQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE

Bureau : 15, Rue Gustave Eiffel - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 51 28 - louda.valence82@orange.fr
Magasin Valence : Place J.B. Chaumeil - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 55 96 - loudamagasin@orange.fr
Magasin Moissac : 283, rue des Cerises - 82200 MOISSAC - Tél. 05 63 04 95 96 - loudamoissac@gmail.com

www.groupelouda.fr

A RAPPELER DANS TOUTE
CORRESPONDANCE

FACTURE : 413 445
CLIENT : 0068198
DATE : 30/11/2024

FACTURE

Numéro : 413 445
Client : 0068198
Date : 30/11/2024
N° V :

GAEC DES TROIS SAPINS
JOUANDANET

46340 LAVERCANTIERE

Page : 1

NOTRE REF.	VOTRE REF.	DESIGNATION	QUANTITE	PU NET HT	TOTAL HT
ADBLUE200 ART-001150		No: 1 329 du : 19/11/2024 ADBLUE FUT 200L ISO22241 TECHNILUB UTTO TRANS 10W30 80W 60	1.000 60.000	158.0000 3.5100 /Li	158.00 210.60

GNR au taux réduit : Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers

Dom. bancaire : BANQUE POPULAIRE OCCITANIE - IBAN : FR76 1780 7008 0110 1210 2225 878 - BIC : CCBPFRPPTLS

Total TGAP

REGLEMENT		ECHEANCE		DOMICILIATION		H.T	368.60 €
CHEQUE A RECEPTION		30/11/2024				T.V.A	73.72 €
BASE H.T	TAUX	MONTANT T.V.A.	T.V.A. G.O.	NET A PAYER			
368.60	20.00%	73.72		442.32 €			

Attention. Produit sous conditions d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 novembre 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers. Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tout autre usage non spécialement autorisé. Le présent document doit être conservé pendant une période de TROIS ANS à la disposition des Douanes et Droits indirects. Réserve de propriété : les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à complet règlement de leur valeur. Pénalité de retard de paiement : majoration de quinze pour cent (15%) des sommes restant dues qui porteront intérêts aux taux de base bancaire augmenté de cinq pour cent (5%). Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée. En cas de litige, le tribunal de commerce de MONTAUBAN sera le seul compétent.